

## **ASSOCIATION SPORTIVE**

Dans le cadre de l'Association Sportive du Collège, sous l'égide de l'UNSS, votre enfant peut pratiquer volontairement des activités sportives.

### **LES ACTIVITES A L'ANNEE**

Les élèves pratiquent une ou deux activités tout au long de l'année le midi à partir du 13 septembre. Les externes peuvent manger à la cantine en achetant des tickets auprès de la gestionnaire (après inscription définitive). Les inscriptions se font à l'horaire des activités dans la limite des places disponibles :

**TENNIS DE TABLE :** LUNDI de 12h45 à 13h35

**AEROBIC :** JEUDI de 12h45 à 13h35  
VENDREDI de 12h45 à 13h35

### **LES ACTIVITES DU MERCREDI : MULTISPORTS**

Les activités varient au cours de l'année par périodes successives :

**1er Semestre :** - Sports collectifs : Handball, Basket-ball, Ultimate, Volley ball ;  
- Cross-countries.

**2ème Semestre :** - Sports de raquettes : Tennis de table ou Badminton ;  
- Escalade et Raid Nature.

#### **Fonctionnement :**

Ces activités sont animées par les professeurs d'EPS du collège et les calendriers de rencontres sont fixés avec les collèges de notre district (Villaret, Tolstoï, Coulaines, Epine) et au plan départemental. Des ajustements sont possibles à la demande.

Les entraînements et inscriptions se dérouleront au collège jusqu'au 11 octobre entre 13h30 et 15h pour la catégorie Benjamin(e) (élèves nés en 2007, 2006, 2005) et entre 15h et 16h30 pour les catégories des Minimes (nés en 2004, 2003) et Cadets (élèves nés en 2002 et avant).

Les rencontres et entraînements suivants auront lieu à partir de novembre selon un calendrier qui sera fourni aux élèves et consultable sur e-lyco pour chaque période. Le programme est affiché chaque semaine sur le tableau de l'A.S. du collège avec les éventuelles modifications.

Les élèves se rendent, par leurs propres moyens et **sous la responsabilité de leurs parents**, sur les lieux de rencontre proches (Villaret, Tolstoï, Coulaines – un plan est disponible) ou au point de rendez-vous du transport collectif (le plus souvent à l'arrêt de bus « Perdrix » de la lignes 9, angle Prémartine - Savornnan de Brazza) pour les déplacements plus longs. Ils sont alors pris en charge par un professeur d'EPS.

#### **MODALITES D'INSCRIPTION**

Pour s'inscrire, l'élève doit :

- Faire remplir par le responsable légal **l'autorisation de faire prodiguer les soins médicaux utiles en cas de nécessité** (formulaire fourni par l'A.S.) et précisant la ou les activités choisies, et **l'autorisation de reproduction de l'image**.

- Régler **une cotisation annuelle de 25€** (chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Roger Vercel).

**L'Assemblée Générale de l'A.S. aura lieu le mercredi 4 octobre de 14h45 à 15h30.**

Le président de l'association sportive et les enseignants animateurs

**Collège Roger VERCEL**  
**Association Sportive**  
**60, rue Prémartine**  
**72000 LE MANS**

### **AUTORISATION PARENTALE (2017-2018)**

Je, soussigné ....., responsable légal de l'élève : .....  
Inscrit à l'association sportive en : **Multisports – Aérobiec – Tennis de Table** (1), autorise les animateurs à faire prodiguer à mon enfant, en cas de nécessité lors des activités de l'UNSS, tous les soins médicaux et chirurgicaux dûment prescrits par un médecin.  
N° de téléphone en cas d'urgence :  
Je certifie en outre que mon enfant est assuré en **Responsabilité Civile et Dommages Corporels** à la compagnie : ..... sous le n° : .....

A ....., le .....

Signature :

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

### **AUTORISATION DE REPRODUCTION DE L'IMAGE**

Je soussigné, M. ou Mme .....père, mère, tuteur légal (1)  
de l'élève .....né(e) le .....  
autorise à titre gracieux l'Association Sportive du Collège Roger VERCEL, affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire, à photographier, filmer et utiliser son image dans différents médias d'information et de communication (Presse, Magazines, Affiches, Vidéo, Réseaux sociaux...).

L'association Sportive et l'UNSS s'engagent à ne procéder à aucune exploitation des photographies, des films et des vidéos qui puisse porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la, les personnes photographiées et/ou filmées, et dans tout contexte préjudiciable.

Fait à ....., le .....,  
Signature

(1) Rayer la mention inutile